

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 février à quinze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 24 janvier 2025.

Membres présents : messieurs Patrice BOUTENEGRE, Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, Gérard DESAPHY, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Xavier BONNEFONT,

Mesdames Martine PINVILLE, Célia HELION, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membre absent ou excusé : messieurs Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU,

Mesdames Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER.

Membre consultatif présent : monsieur Alain LEBRET.

Membre consultatif absent : monsieur Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Martine PINVILLE.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	12
Pouvoir[s]	0
Absent[s]	8
Votants	12

Constatant que le quorum est atteint (12 présents), monsieur le Président ouvre la séance et présente le **rapport d'information n° 1** relatif aux décisions prises par délégation du Comité sur la base de la délibération 27/2024 du 28 juin 2024, et conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriale. Les membres du Comité syndical donnent acte à monsieur le Président des décisions ainsi prises.

Le **rapport d'information n° 2** concernant la présentation du nouveau logo est ensuite présenté par Monsieur David BEAUVALLET, directeur de la communication à Magelis, via un PowerPoint (joint en annexe).

Monsieur Gilbert PIERRE-JUSTIN trouve le nouveau logo super mais que la cible ce sont les professionnels et que si on s'adresse à un public plus large, on ne sait pas se situer.

Monsieur David BEAUVALLET indique qu'il est resté professionnel et que le projet 2030 est pour les professionnels.

Monsieur Gilbert PIERRE-JUSTIN se demande s'il ne faut que les professionnels puissent se situer. Il ne faut pas rester dans l'entre soi. Tous les professionnels ne savent pas ce que c'est Magelis. La communication doit être la plus large possible. Il suggère de mettre « Charente ».

Monsieur David BEAUVALLET répond qu'il ne sait pas ce que cela apporterait. La marque Magelis est très identifiée selon lui.

Monsieur Gérard DESAPHY indique que cela a été sa 1^{ère} réflexion en Bureau syndical de ne plus voir la ville d'Angoulême sur le logo mais que cela le gêne moins sachant qu'on ne laissera pas le logo tout seul.

Madame Célia HELION dit que quand on parle de Magelis, c'est un lieu : le campus, les Chais, ..., pour le grand public.

Monsieur David BEAUVALLET répond que chaque personne à sa vision : musée, BD, animation, image, ...

Monsieur Xavier BONNEFONT indique que le propre d'un logo c'est de respecter ce qu'on attend de lui. Il faudrait une signature à côté du logo. Il faut choisir en fonction du support de l'objet. Sur certains supports, il faudra aller plus loin et le décliner.

1016-251602595-20250321-DELIB08_25-DE
Reçu le 25/03/2025

Monsieur David BEAUVALLET répond que c'est ce que souhaite faire Magelis. Il indique qu'un typo associé image et son est en cours d'élaboration également.

Monsieur Frédéric CROS dit que l'on garde donc le logo présenté avec des déclinaisons et avec une signature.

Délibération n° 01/2025

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 13 décembre 2024

Rapport de présentation :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal ci-annexé,

Le procès-verbal de la séance du Comité syndical, qui s'est tenue le 13 décembre 2024, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Monsieur Gérard DESAPHY.

Il convient à ce titre que les membres du Comité syndical le valident.

Délibération adoptée :

Résultat du vote

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent le procès-verbal du Comité Syndical du 13 décembre 2024.

Délibération n° 02/2025

Orientations Budgétaires 2025

Rapport de présentation :

1 – Contexte légal du Débat d'Orientation Budgétaire

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires du Syndicat Mixte est inscrit à l'ordre du jour du comité syndical.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a souhaité améliorer l'information des élus et a modifié l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions de la loi NOTRe imposent au président de l'exécutif de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, et prévoient l'obligation d'intégrer au rapport une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses des effectifs. Ces informations doivent faire l'objet d'une publication.

Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote.

2 – Engagements pluriannuels envisagés

Les dépenses d'investissement 2025 correspondent aux projets structurants initiés et qui s'inscrivent pleinement dans les politiques menées sur le territoire que ce soit au niveau régional (schémas portés par la Région Nouvelle Aquitaine, SRESRI ET SRDEII) ou au niveau local (projets urbains portés par la ville d'Angoulême ainsi que par GrandAngoulême).

Ces opérations dont la programmation est pluriannuelle sont arrêtées dans le cadre des Autorisations de Programmes / Crédits de Paiement, dont le bilan annuel d'exécution est arrêté par le premier comité syndical de l'exercice 2025.

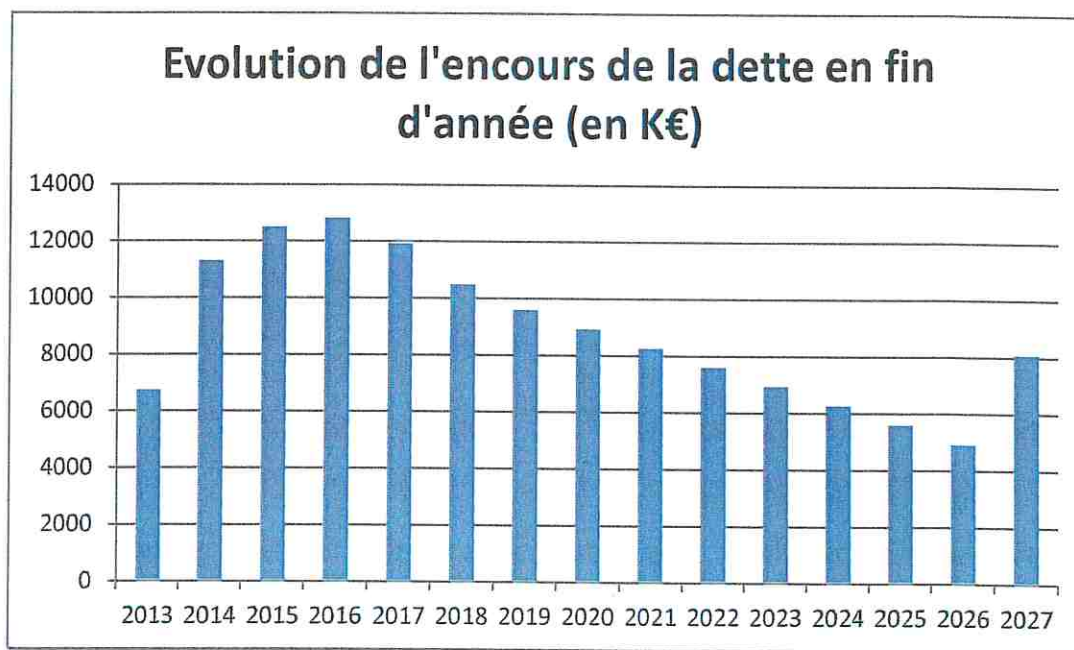
Les engagements pluriannuels envisagés sont les suivants (exprimés en K€) :

	2018/23	2024	2025	2026	2027	2028	Total
164 rue de Bordeaux	41	600	1500	2100	209		4 450
Ilôt 111/117 Bordeaux	294	415	460	3 200	1 531		5 900
Laubenheimer	50	30	35	190	95		400
Liaison Bord/Cognac					250	350	600
Centre de doc.	74	500	220	1 000	506		2 300
Eesi	175	360	520	2 900	1 295		5 250
Studios Paradis	205				1 000	795	2 000
49 bd Besson Bey	3 572	164					3 736
Extension RE	18	300	435	4 200	2 700	817	8 470
TOTAL	4 430	2 369	3 170	13 590	7 585	1 962	33 106

Il est à noter que, lors du dernier comité syndical, seul le vote des CP 2025 a été approuvé.

3 – Structure et gestion de la dette

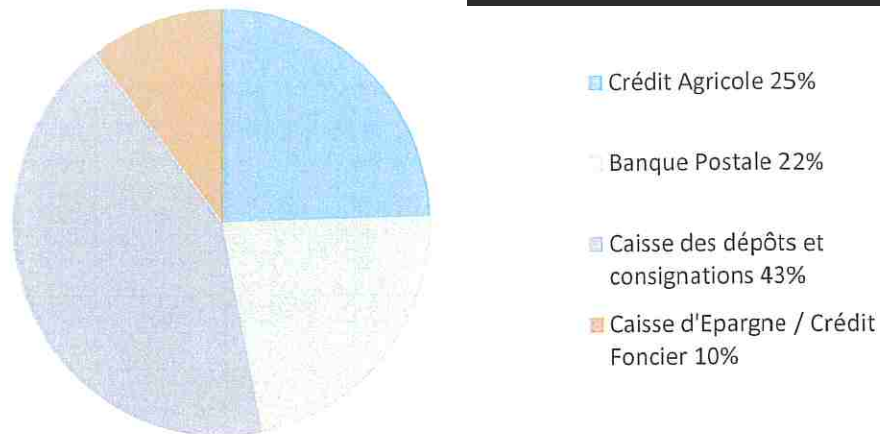
L'encours de la dette avait augmenté à compter de 2013 avec la décision de recourir à l'emprunt pour financer les investissements. De 4,3 millions d'euros en fin d'année 2012, il avait dépassé 12 millions d'euros en 2016. Avec la reprise du financement des investissements par des participations statutaires à compter de 2017, l'encours de la dette est en diminution constante. Il s'élève à 6,2 millions à fin 2024, 5,5 millions à fin 2025 après un remboursement du capital à hauteur de 670 K€. Il sera porté à 8 millions à fin 2027, à la suite du recours à l'emprunt (PLS) pour le financement de l'extension de la résidence étudiante.



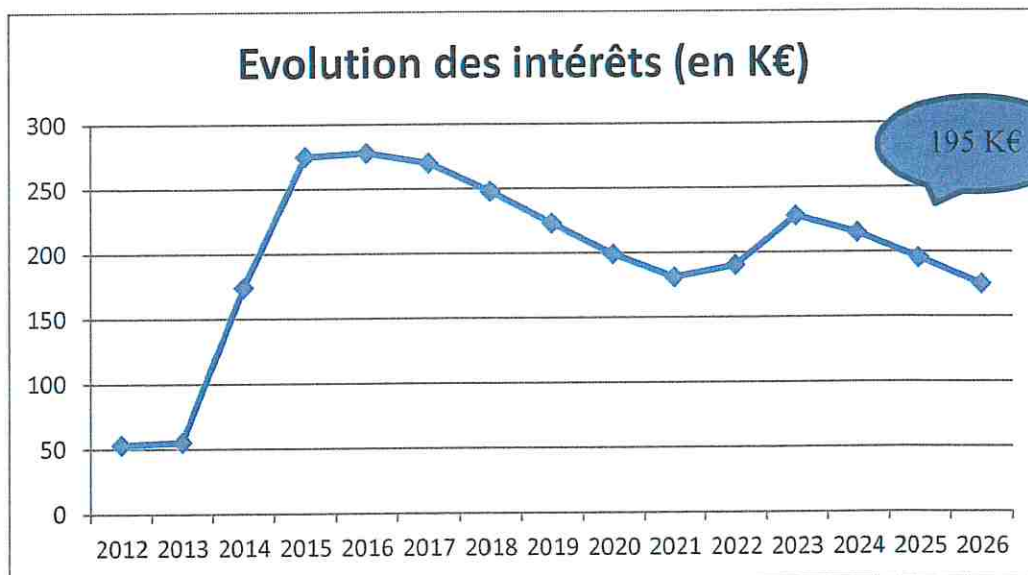
L'encours de la dette fin 2024 est constitué à 50 % d'emprunts à taux fixe et à 50 % d'emprunts à taux variable (indexés sur le Livret A).

Par ailleurs selon la classification Gissler, 100% de l'encours correspond à la typologie 1A.

Répartition entre prêteurs



Les charges financières, essentiellement composées des intérêts de la dette, ont connu une forte évolution entre 2012 et 2016 en raison de la hausse du recours à l'emprunt. Sur 2024 les charges financières se sont élevées à 215 K€ (en légère diminution par rapport à l'exercice précédent). Elles seront prévues à hauteur de 195 K€ en 2025. Elles seront en augmentation à compter des exercices 2027/2028 pour atteindre 300 K€ suite au recours à l'emprunt pour assurer le financement de la nouvelle résidence étudiante.



4 – Présentation de la structure et évolution des dépenses et des effectifs

Au 31 décembre 2024, le personnel du Syndicat Mixte se compose de 13 agents.

Les effectifs comprennent 9 agents rattachés à la filière administrative, 3 agents rattachés à la filière technique et 1 agent sur un emploi fonctionnel.

Le poste de responsable du service Formation est non pourvu depuis le 1^{er} octobre 2024. Un appel à candidatures est en cours afin de pourvoir ce poste dès que possible. Cela ramènera l'effectif global de Magelis à 14 agents.

Evolution des effectifs par catégorie (au 31/12 de chaque année) 016-251602595-20250321-DELIB08_25-DE
Reçu le 25/03/2025

Année 2022	Titulaires	Non Titulaires	CDI	Total
A	3	1	3	7
B	2	0,25	1	3,25
C	4			4
Total	9	1,25	4	14,25

Année 2023	Titulaires	Non Titulaires	CDI	Total
A	3	1	3	7
B	2	1		3
C	4			4
Total	9	2	3	14

Année 2024	Titulaires	Non Titulaires	CDI	Total
A	2	1	3	6
B	2	1		3
C	4			4
Total	8	2	3	13

Année 2025	Titulaires	Non Titulaires	CDI	Total
A	2	2	3	7
B	2	1		3
C	4			4
Total	8	3	3	14

Sur 2024, le nombre de jours d'absence est en diminution : 51,5 jours (175 jours en 2023, 269 jours en 2022, 43,5 jours en 2021) dont

- 29 jours au titre des arrêts maladie (165 sur 2023, 145 sur 2022),
 - 14,5 jours au titre des autorisations d'absence pour enfant malade,
 - et 8 jours au titre des autres autorisations d'absence,
- soit en moyenne 3,5 jours par agent sur l'année (12,5 jours en 2023, 19 jours en 2022).

Pour le Syndicat Mixte, en 2024 les dépenses de personnel ont représenté 19% des dépenses réelles de fonctionnement.

	Nombre en ETP	Compte 012 (en K€)
2022	14,00	906
2023	14,00	911
2024	14,00	908
2025	14,00	950

A ce jour, le nombre d'ETP s'élève à 14 (13 pourvus) et comprend 2 ETP pour Creadoc (intégrés en 2018 dans nos effectifs). Il est maintenu pour 2025.

Introduction

L'année 2024 n'a pas été une bonne année pour les industries culturelles, et 2025 s'annonce aussi compliquée. L'arrêt de la croissance de l'animation au niveau mondial a eu des répercussions fortes en France et en Charente, même si, contrairement à de nombreuses régions, nous n'avons pas eu de dépôts de bilan. Dans ce contexte si difficile, l'installation de « La Station Animation », société de production existant depuis plus de 20 ans, est un signal fort, qui montre toute la pertinence de l'écosystème Magelis. Par ailleurs, 2024 a été une année record concernant le nombre de jours de tournages, ce qui montre que les contacts permanents avec les producteurs de fiction et la création de notre BAT, ont prouvé leur pertinence.

D'autres bonnes nouvelles ont eu lieu sur cette année passée, telles que les résidences d'auteurs mises en place, l'évolution de nos projets d'investissement et nous avons été lauréat du projet « Avenue » avec 4 autres pays européens.

En revanche, le projet de dépôt d'un dossier Pôle Territorial Culturel a été reporté par l'Etat, et nous resterons, en 2025, en veille pour la sortie de cet appel à projets.

Sur le plan budgétaire, 2024 a été une année positive, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Pour 2025, les participations des collectivités resteront stables, mais il est nécessaire, à projet d'investissement équivalent, d'augmenter significativement les participations d'investissement 2026 et 2027. A défaut, il nous faudra soit arrêter une opération, soit voir comment décaler notre PPI de 2 ou 3 ans.

I – Développement économique

Même dans une période aussi difficile pour l'animation et le jeu vidéo, Magelis doit poursuivre son développement. Dès à présent, plusieurs contacts ont été pris pour de possibles implantations et nous avons déjà des projets de tournages. Notre inquiétude n'est donc pas tant sur les implantations mais sur les difficultés de nos entreprises. Certes, les difficultés sont présentes dans toutes les régions françaises, mais cette crise qui dure met à mal beaucoup de trésoreries. C'est dans ces épisodes que nous devons être encore plus présents pour accompagner nos entreprises et garder la position européenne qui est la nôtre.

A. La prospection

Malgré un environnement économique difficile (2 dépôts de bilan d'entreprises non charentaises en animation) et des difficultés dans le monde du jeu vidéo, Magelis tentera, une nouvelle fois, d'installer de nouveaux studios. Plusieurs contacts sont en cours et nous veillons aussi à maintenir nos entreprises déjà installées.

L'ouverture de notre prospection à la réalité virtuelle et aux effets visuels nous permet d'enregistrer des contacts nouveaux pour de futures installations. Au-delà de nos atouts récurrents, notre stratégie d'exister sur la presse nationale est payante et renforce l'attrait de la « destination Magelis ».

La création récente de notre BAT a déjà entraîné des répercussions positives sur l'année 2024 qui détient le record du plus grand nombre de jours de tournages sur les dernières années. Mais rien n'est acquis, et tout est un éternel recommencement pour convaincre et attirer de nouveaux tournages, ce qui nécessite de multiplier les rencontres avec les producteurs.

La question du recrutement d'un développeur économique s'est à nouveau posée en 2024. Une décision devra être prise en 2025.

B. Développement local et animation économique

En 2024, l'étude d'impact économique, réalisée par le cabinet Ernst & Young, a démontré qu'en 2022, Magelis a créé plusieurs centaines d'emplois, et a accru de manière significative, le nombre d'étudiants. Toujours en 2024, les chiffres, présentés par Audiens, concernant l'animation en 2023, lors de Rencontres Animation Formation, ont montré que la Charente restait très largement leader des départements, hors Paris, et augmentait même sa part relative. Nos différents outils ont donc joué à plein et le choix d'avoir de nombreux studios s'est révélé très positif. Toutefois, deux freins sont apparus en 2024 et se poursuivront en 2025 :

1. Les trésoreries des entreprises se réduisent et il est urgent qu'une vraie reprise s'installe.
2. La progression du nombre de dossiers de fiction, du nombre de dossiers d'animation et du montant des dépenses locales, rendent nos différentes interventions, dans le cadre des aides à la production, moins pertinentes et donc avec une possible « délocalisation » des dépenses charentaises vers d'autres régions très incisives et notamment la métropole de Montpellier.

Concernant notre dossier de Pôle Territorial Culturel, nous sommes toujours dans l'attente de la sortie, par l'Etat, de l'appel à projet afin d'en connaître exactement les attentes. Durant l'année 2024, nous avons commencé à construire notre dossier, interrogé nos partenaires, commencé à réfléchir sur la construction de notre consortium, mais il est, pour l'instant, difficile d'aller plus loin.

Nous allons poursuivre notre travail sur l'innovation. Dès à présent, nous avons rallongé notre événement des Radi d'une demi-journée (Rencontres Animation Développement Innovation) avec un grand succès (plus de 320 participants), ce qui positionne Magelis comme un lieu de réflexions pour l'animation.

Parmi toutes les idées émises en 2024, nous poursuivons l'étude du centre de calcul collectif et du centre de matériels partagés. Nous commençons aussi des discussions avec les entreprises technologiques dédiées à l'image, afin de définir les outils à mettre en place.

Avec EurekaTech, Magelis maintiendra son travail de coopération :

1. Pour faciliter le développement de nos entreprises vers d'autres filières telles que l'industrie, le tourisme ou le patrimoine,
2. Pour renforcer notre capacité à permettre la création d'entreprises sur le territoire, quel que soit l'origine géographique des créateurs (hors Charente).

Sur le plan international, nous poursuivons le travail engagé avec la Navarre et le Pays Basque, dans le cadre d'un projet eurorégional.

Avec Turin et la Région Piémont, nous avons initié une première rencontre qui pourrait déboucher sur des échanges de formation en animation et sur des co-productions franco-italiennes mixant les soutiens financiers des 2 régions.

A noter que plusieurs sociétés ont des studios dans les 2 régions.

Enfin, nous sommes lauréats du projet « Avenue », qui a pour vocation de mettre en place des formations continues pour les professionnels dans plusieurs domaines (jeu vidéo, animation, réalité virtuelle, effets visuels) dans le cadre d'un consortium de 5 pays (France (Angoulême), Italie (Turin), Danemark (Viborg), Pays-Bas (Breda) et Irlande (Dublin)).

Enfin, nous poursuivons nos réflexions et nos essais en matière d'écriture.

Les résidences XR (4 auteurs européens) lancées avec l'Enjmin seront maintenues, ainsi que la résidence créée en partenariat avec le Luxembourg et la Wallonie. Par ailleurs, nous initierons 2 nouvelles résidences : une avec la Slovénie (Angoulême ville Unesco) et l'autre avec l'Espagne (Eurorégion). C'est un total d'environ 12 auteurs qui seront reçus cette année et nous essaierons d'initier une résidence d'écriture de fiction pour des projets futurs avec un groupe national.

L'ensemble de ces projets futurs s'inscrit, à terme, dans la création d'une résidence d'auteurs (en partenariat avec des producteurs), projet déposé dans notre dossier du Pôle Territorial Culturel

Enfin, dans un contexte d'urgence climatique, le Pôle Image a la volonté de progresser sur son engagement environnemental. Ainsi, dans le cadre de sa participation à l'association Bocaj, Magelis suivra particulièrement les dossiers sur la mutualisation d'un centre de calcul et la création d'une ressource pour le matériel informatique.

Magelis participera aussi aux groupes de travail mis en place par l'association Eco-prod, notamment par la mise en place de modules de formations spécifiques à l'éco production (fiction/animation).

Nous soutiendrons aussi la mise en place du carculator qui permettra aux producteurs de calculer, par projet, leur empreinte carbone et son évolution (projet avec le CNC).

Au travers de l'association Bocaj, nous chercherons aussi des synergies avec l'association la Cartouch' verte basée à Valence et engagée dans les mêmes démarches.

C. Les aides à la production

Magelis poursuit sa mission de suivi des aides à la production du Conseil Départemental de la Charente. Doté, en 2025, d'un budget de 2 150 000 millions d'euros, il est le fonds départemental le plus important de France.

En 2025, nos actions se porteront sur :

1. La poursuite du travail de prospection entamé par le Bureau d'Accueil des Tournages Charente auprès des sociétés de production, pour maintenir le nombre de jours de tournages de longs métrages et fictions TV sur le territoire.
2. Magelis accompagnera le Conseil Départemental dans la révision des conventions d'aides à la production audiovisuelle,
3. Magelis participera aux groupes de travail organisés par la Région Nouvelle-Aquitaine sur la thématique des auteurs ainsi que sur la réforme du fonds d'aides.

II – Formation-Recherche

Dans la stratégie de développement de Magelis, la création et le développement du Campus de l'image a toujours été un axe stratégique qui répondait à un double objectif :

- Accroître le nombre d'étudiants pour répondre aux besoins des entreprises,
- Être présent en formation sur l'ensemble de nos secteurs d'activités (BD, animation, fiction, jeu vidéo, réalité virtuelle et effets visuels),

Le développement du campus a permis sa structuration, allant de la création d'une association des étudiants, à la création d'une résidence étudiante, d'un restaurant étudiant et durant les années qui viennent, l'ouverture d'un centre de documentation et de vie commune.

Avec plus de 2000 étudiants, Magelis se doit de faire vivre le campus. C'est pourquoi nous maintiendrons notre soutien actif aux écoles (accompagnement individuel et réflexion sur la mise en place de nouveaux cursus, concertation, mise en réseau des acteurs...).

Au-delà des écoles, nous poursuivrons le travail avec les jeunes professionnels (résidences jeunes diplômés...). Enfin, nous renforcerons notre travail sur la formation professionnelle nécessaire au maintien des compétences de nos techniciens

1. Soutien aux écoles et au développement de l'offre de formation

Cette année encore, le Pôle Image poursuivra son soutien actif aux écoles du campus et leur consacra une large part de son budget de fonctionnement (1/3 des participations des collectivités). Nous maintiendrons aussi notre soutien aux écoles dans leurs relations avec leurs différents interlocuteurs locaux et nationaux (publics ou entreprises).

Nous interviendrons sur plusieurs sujets :

- Accompagnement financier de l'Enjmin, l'Emca, Creadoc et éventuellement une dernière année pour l'école 42 Angoulême.
- Soutien au développement individuel des écoles et accompagnement dans les démarches administratives auprès des Ministères, du Rectorat et d'autres structures (Reca...).

Soutien à la mise en place de nouvelles formations et notamment :

- Le cursus en gestion de production pour le cinéma d'animation, parcours écoproduction porté par le LISA,
- Le lancement du Master international de l'Enjmin,
- La formation dessin, portée par l'école Émile Cohl,
- La création de deux nouvelles formations au sein du conservatoire de GrandAngoulême : musique à l'image et jeu devant la caméra.

- Participation aux conseils d'administration de l'IUT et de l'École Supérieure d'Angoulême
- Suivi du projet de constitution d'un centre de documentation et de ressources de l'image.

Magelis restera actif pour la mise en place du schéma départemental sur l'enseignement supérieur.

Enfin, Magelis poursuivra son travail de prospection en vue de la création ou de l'installation de nouvelles formations complémentaires aux formations existantes.

2. La formation professionnelle

Compte tenu de la situation économique plus difficile rendant plus disponibles les professionnels, le Pôle Image travaillera sur le renforcement de la formation professionnelle sur le territoire en s'appuyant sur le réseau local des écoles et des entreprises privées du territoire. La formation professionnelle est, à la fois un enjeu individuel pour les salariés des studios et les auteurs réalisateurs, et un enjeu collectif au cœur de la politique de ressources humaines des entreprises pour lesquelles la formation est un levier de développement et de compétitivité dans un environnement national et international très concurrentiel.

Pour le Pôle Image, il s'agira de partager avec ses partenaires institutionnels (Afdas, Pôle Emploi, Conseil Régional, Alca, CPNEF Audiovisuel) une analyse sur les emplois et les compétences en évolution sur le territoire et élaborer des réponses collectives pour les entreprises qui passera par :

- L'organisation de la concertation avec les studios pour définir les besoins en formation des salariés,
- L'organisation des réunions d'information en partenariat avec l'Afdas et l'Alca sur l'accès à la formation et avec Pôle Emploi sur les questions liées au régime de l'intermittence.

C'est dans ce cadre que Magelis s'est investi dans le programme « Avenue » sur la formation professionnelle (Enjmin) en partenariat avec quatre autres écoles internationales : Polytechnico à Turin, Visuals à Viborg, Stichting Breda University of Applied Sciences à Breda, Dun Laoghaire Institute of Art Design & Technology à Dublin.

Enfin, en accord avec les directeurs d'écoles et les studios, Magelis proposera une ou deux conférences/ateliers sur des points techniques très précis.

3. Amélioration des conditions de vie des étudiants et soutien à l'animation de la vie étudiante.

Créer un sentiment d'appartenance à un campus n'est pas chose aisée, mais la diversité juridique des écoles de Magelis rend cette tâche encore plus ardue. Pourtant la reconnaissance d'un campus passe par cette appropriation des étudiants, et ainsi créé ce sentiment d'appartenance. C'est pourquoi l'animation de notre campus est primordiale.

Par ailleurs, le bilan de la condition étudiante met en évidence des difficultés économiques, sociales et psychologiques nécessitant des réponses locales.

Nous poursuivrons notre travail avec l'association des étudiants de l'image. Cette association est nécessaire pour les activités mises en place notamment avec les ateliers hebdomadaires de théâtre, yoga, ou encore les pratiques sportives gérées et la mise à disposition par la ville d'Angoulême de créneaux horaires pour la pratique du volley, basket, foot... (Léonide Lacroix).

Par ailleurs, Magelis continue de soutenir les étudiants face à leurs difficultés sociales et psychologiques :

- L'action de l'association Magelis Solidarité se poursuivra. Elle permet à une trentaine d'étudiants de bénéficier d'une bourse finançant une partie de leurs frais de scolarité. Il est possible cette année que, face aux difficultés économiques des entreprises, le budget global soit en baisse.
- Nous maintiendrons dans nos locaux les permanences psychologiques à destination des étudiants. Face à la montée de la demande, nous avons accru le nombre de créneaux horaires en accord avec le psychologue clinicien. Nous avons obtenu, à nouveau, pour l'année scolaire 2024/2025, une subvention du CROUS (au travers de la CVEC) couvrant quasiment l'ensemble de ces permanences.

Concernant l'épicerie solidaire, nous continuerons à fournir gratuitement le local au SCCUC et nous leur avons cédé notre véhicule permettant l'approvisionnement de l'épicerie et de nos bénévoles. En revanche, Magelis n'effectue plus de permanences le mardi, l'épicerie étant intégralement gérée par le SCCUC.

Enfin, nous réfléchissons à la création d'une journée dédiée aux étudiants en partenariat avec nos écoles et qui pourraient être intégrée dans les plannings 2025/2026 (1^{er} trimestre). Il s'agirait d'une journée avec plusieurs intervenants sur des sujets d'avenir.

4. Mutualisations et mise en réseau des acteurs de la formation avec l'ensemble de l'écosystème image

Une partie importante du travail de Magelis est la mise en réseau, entre écoles, entre entreprises mais aussi entre écoles/entreprises/associations. C'est dans cette mise en réseau que Magelis puise la richesse de son offre et la solidité de son organisation, et c'est un de nos avantages concurrentiels par rapport aux autres territoires.

À ce titre, plusieurs actions seront menées en 2025 :

- Animation de la conférence des directeurs d'écoles,
- Mutualisation des cours, notamment de cours mutualisés de Français langue étrangère (étudiants, salariés, auteurs), qui sera un avantage pour le développement international du campus.
- Mutualisation d'intervenants. L'objectif est de partager des intervenants entre écoles, notamment les frais de déplacement pour les intervenants étrangers, ou les frais d'intervention pour des professionnels reconnus.
- Organisation des portes ouvertes communes.
- Partenariat avec le Festival International du Film Court d'Angoulême (FIFCA).
- Soutien à la collaboration inter-écoles, sur des workshops communs ou des collaborations pédagogiques.
- Lancement d'une journée pédagogique inter-écoles.
- Maintien des bourses de résidences en partenariat avec la Maison des Auteurs, l'Eesi, l'Emca et le Pôle Image. L'objectif est d'offrir un soutien spécifique pendant une durée de 12 mois à un jeune diplômé talentueux afin d'accompagner ses débuts d'activité.

Toujours dans le cadre de cette mise en réseau, nous interviendrons pour créer des liens entre entreprises, écoles et laboratoires de recherche. L'objectif est de coordonner les efforts de recherche entre laboratoires et entreprises :

- Cofinancement et suivi du projet de thèse Cifre.
- Réponse à des appels à projet recherche régionaux et nationaux.
- Mise en relation entre chercheurs et entreprises.
- Participation au réseau régional de recherche Nouvelle-Aquitaine en BD (3RBD).
- Participation financière du Pôle Image à d'autres projets de recherche réunissant des universitaires et des entreprises locales.

5. L'international

La notoriété de Magelis étant toujours plus importante, il nous paraît important de positionner nos écoles dans un axe plus international avec plusieurs objectifs :

- Avoir plus d'étudiants internationaux (grâce notamment au Master international de l'Enjmin).
- Multiplier les accords de partenariat inter-écoles et internationaux (échange enseignants, pédagogies partagées).
- Mettre en place un catalogue des échanges existants et des échanges envisagés.
- Profiter du projet « Avenue » pour organiser des rencontres inter-écoles.
- Remettre en place les partenariats multiples avec le Québec/Canada.
- Prospecter pour une éventuelle installation d'une école étrangère sur notre territoire (type Human Academy).

III - STRATEGIE MARKETING & COMMUNICATION

A- AXES DE COMMUNICATION

Le plan de communication 2024 tel qu'annoncé dans les orientations budgétaires a été suivi et Magelis a développé sa visibilité dans les médias et consolidé ses relations avec les protagonistes de l'image, tant sur le territoire qu'à l'extérieur dans les différentes filières.

La concurrence s'exacerbe néanmoins et partout en France, les régions et de grandes métropoles à l'instar de Marseille, Lille, Montpellier, Nantes, Rennes et Annecy, investissent pour développer leurs écosystèmes et attirer les talents. La filière de l'animation notamment attise les convoitises, alors que la conjoncture mondiale reste atone, sous l'effet de l'annulation de nombreuses productions de la part des grandes plateformes SVOD.

Pour un écosystème comme Magelis, la menace est sérieuse, même s'il bénéficie d'atouts qui lui confèrent une compétitivité indéniable : le soutien du Département de la Charente pour les aides à la production qui restent à un niveau majeur en France même si elles seront légèrement baissées en 2025, de l'agglomération de GrandAngoulême pour sa dynamique sur le développement économique, de la ville d'Angoulême pour sa notoriété dans la bande dessinée, de la Région Nouvelle-Aquitaine pour son attractivité naturelle « Sud-Ouest » et ses aides à la production.

C'est sur cette combinaison que continue à s'appuyer la communication de Magelis, autour de l'attractivité du « territoire Magelis, là où les talents s'épanouissent, là où les projets se réalisent ». A noter que nous nous ferons plus discrets en 2025 sur le troisième item qui faisait partie du triptyque « Là où les entreprises prospèrent ».

Ces axes se déclinent en fonction des filières professionnelles et des cibles, toutes n'étant pas confrontées aux mêmes problématiques locales ou nationales, voire internationales. Il s'agit de consolider et développer l'écosystème dans sa globalité en déclinant des messages en fonction des cibles prioritaires pour chaque filière, chefs d'entreprises, entrepreneurs, techniciens et talents de l'image.

C'est dans ce contexte tendu où il est difficile de développer des narratifs positifs, que nous souhaitons impulser une nouvelle dynamique avec un nouveau logo pour Magelis...

- plus contemporain (choix de la typo),
- plus expressif de la nature du SMPi (évocation d'engrenages),
- plus visible dans son usage notamment en petit format par nos partenaires
- et toujours évocateur de la diversité des talents de l'image (jeu de couleurs).

Cette nouveauté permet de faire passer l'idée que dans le contexte économique actuel, Magelis se projette dans l'avenir et reste déterminé pour soutenir tous les acteurs de l'image implantés en Charente. « Là où se dessine le futur ».



C'est avec cette nouvelle identité que Magelis postulera à l'appel à projets France 2030 pour les pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives qui devrait être publié en 2025.

B- CIBLES DE COMMUNICATION

Les cibles de Magelis sont multiples, entre chefs d'entreprises, producteurs, entrepreneurs, techniciens et talents de l'image. En 2025, il conviendra de poursuivre nos actions initiées fin 2022 auprès de la cible des journalistes des grands médias nationaux, notamment économiques, culturels et d'information générale.

Pour les **journalistes**, le discours se concentre sur la réussite de Magelis, la constitution en plus de 25 ans d'un pôle éminent en France et en Europe dédié aux ICC intégrant un campus, ainsi que sur son ambition de se renforcer sur le plan de l'innovation.

Pour les **professionnels**, il convient de continuer à « vendre » la destination dans son ensemble « emploi + vie sociale + vie culturelle », en insistant sur les leviers qui concernent le mieux chacune des filières.

Sur le plan local, pour accompagner nos efforts de communication sur l'attractivité, il est indispensable de maintenir à un haut niveau notre travail avec les autres institutions locales et régionales, également impliquées dans la promotion du territoire :

- Participation au travail sur le label **Unesco d'Angoulême** comme ville créative, ce qui entretient aussi des perspectives à l'international au sein du réseau ;
- Opérations de promotion communes avec la technopole **Eurekatech** sur certains marchés-clé notamment le jeu vidéo et la réalité virtuelle pour le patrimoine ;
- Concertation avec l'agglomération de **GrandAngoulême** pour mener les opérations de relations presse avec l'agence Oxygen ;
- Participation aux initiatives de la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris ;
- Collaboration avec le département de la **Charente** pour promouvoir le territoire.

C- STRATEGIE DES MOYENS

Les moyens mis en œuvre combinent à la fois la promotion du SMPI MAGELIS (institutionnel), celle du Campus de l'image et celle des protagonistes des différentes filières selon une déclinaison adaptée.

C-1. Sur le plan institutionnel

Magelis décline sa communication tant au plan local que national et international, entre médias grand public et professionnels. Il conviendra en 2025 de décliner progressivement la nouvelle identité graphique sur l'ensemble de nos supports de communication.

Sur le plan local :

- Relations avec les médias locaux et animation des réseaux sociaux notamment Facebook gérées directement par les équipes de communication de Magelis ;
- Renouvellement des **afterworks** mensuels ouverts à tous les talents du Pôle Image qui fonctionnent plutôt bien avec une centaine de convives ;
- De l'évènementiel avec la désormais traditionnelle journée organisée début juillet **Magelis en fête** que nous souhaitons enrichir cette année ;
- Emission mensuelle *Carrefour des images* sur RCF Charente ;
- Partenariat avec le **SA XV** ;
- Soutien sous diverses formes aux acteurs de l'image (subventions, marketing, coopérations...).

Sur le plan national :

- Les relations presse constitueront toujours en 2025 un axe de travail majeur sur lequel va se mobiliser le service communication. Nous avons sélectionné en 2023 une agence de relations presse au réseau national, Oxygen, avec laquelle nous multiplions les sollicitations auprès des grands médias nationaux politiques et économiques. Les résultats en 2024 sont très encourageants, avec des reportages obtenus sur Studyrama, NewsTank, France Info Tv, TF1, M6, TV5 Monde, Radio Classique... Pour chacun, nous devons faire preuve de réactivité pour leur proposer des reportages clés en main au sein de l'écosystème.

- Organisation d'une cérémonie de vœux à Paris début janvier au siège de Pernod-Ricard ;
- Publication du rapport d'activité de Magelis ;
- Internet et les réseaux sociaux contribuent à la vitalité que nous recherchons. Notre audience augmente régulièrement, de l'ordre de 10% par an sur chacune des plateformes. Ils sont des outils essentiels à l'attractivité du territoire par le relai que nous pouvons faire de toute l'actualité qui s'y déroule.

016-251602595-20250321-DELIB08_25-DE
Reçu le 25/03/2025

Sur le plan international :

- Extension de notre partenariat avec l'association européenne Cartoon pour renforcer notre visibilité sur tous ses événements à Bordeaux, Toulouse, Marseille, Bruxelles et Madrid ;
- Relations publiques dans le cadre de partenariats que nous développons avec des institutions à l'étranger (Europe, Québec...) en prévision de l'AAP France 2030.

C-2. Pour le campus image

Une communication spécifique est orchestrée pour le campus dans une approche collective visant à valoriser le territoire auprès des étudiants extérieurs et de leurs parents.

- Les réseaux sociaux sont au cœur du dispositif de Magelis pour travailler la notoriété du campus, notamment Instagram qui est une plateforme appréciée des étudiants et qui permet de valoriser le territoire à l'aide de photos et de vidéos.
- Nous cherchons, en concertation avec les écoles, une alternative à notre présence sur les salons qui se révèlent peu productifs ces derniers temps...
 - Réalisation de visites virtuelles des écoles
 - Achats de mots clés sur les moteurs de recherche

Le service communication va coordonner en 2025 les opérations de communication du campus qui étaient jusqu'à maintenant pilotées par la Direction de la Formation et de la recherche (marchés de créateurs, POC...).

D- STRATEGIE DE COMMUNICATION PAR FILIERE

D-1. Edition : talents de l'image, collectifs d'auteurs et éditeurs

Cette filière est fragile et rencontre de graves difficultés pour se financer. Le soutien de Magelis, en complément des autres institutions locales, contribue à sa vitalité.

Salons et festivals :

- Stands au Festival International de la bande dessinée d'Angoulême fin janvier : stands de collectifs d'auteurs et d'éditeurs au Pavillon Nouveau Monde place New York, Pavillon jeunes Talents avec les écoles du Campus de l'image au Cnam-Enjmin, Pavillon Jeunesse aux Chais Magelis, participation à un lieu ouvert au public en centre-ville en lien avec CapBD, accueil du Future Off aux Ateliers...
- Stand collectif à Quai des Bulles en octobre à Saint-Malo ou BD Boum à Blois en novembre (au choix des collectifs).

Evènements grand public :

- Village des talents lors de Magelis en fête ;
- Marché de Noël de la création indépendante en décembre et possiblement au printemps ;
- Soutien au salon Drôles de livres organisé par l'association Mauvaises graines ;
- Soutien aux Rencontres Internationales de la Bande Dessinée organisées par la Cité BDI.

Subvention des associations et collectifs d'artistes pour aider à la publication d'ouvrages, en lien avec les services de l'ALCA et de la Maison des Auteurs.

D-2. Animation : producteurs de longs métrages et de séries pour la télévision

Ne sachant pas quand la dynamique de recrutement va reprendre dans les studios d'animation, les efforts continueront à porter cette année sur les producteurs, afin de les rassurer par rapport à leur implantation à Angoulême, sans pour autant négliger les talents présents sur le territoire qui doivent aussi être confortés.

Salons et festivals :

- Partenariat avec le Cartoon Movie en mars à Bordeaux où se rassemblent plus de 800 professionnels européens du film d'animation, prétexte à une forte promotion de l'écosystème Magelis en lien avec la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole ;
- Cartoon Next à Marseille en avril ;
- Stand réceptif au Mifa en juin à Annecy pour le Festival du film d'animation où se rassemblent les professionnels du monde entier ;
- Promotion sur le Cartoon Forum en septembre à Toulouse, événement européen phare dédié aux programmes d'animation pour la télévision ;
- Cartoon Springboard en octobre à Madrid ;
- Cartoon Business en novembre à Bruxelles.

Production événementielle :

- Production de la 4ème édition de la Fête de l'Anim' en octobre proposant conférences, projections et avant-premières au public charentais (adultes, enfants, étudiants de l'image et professionnels de l'animation), une journée réservée aux professionnels « One Shot » et des projections pour les centres de loisirs.
- Renouveau des RADI-RAF en novembre qui ont encore confirmé en 2024, avec près de 450 participants, leur intérêt pour les professionnels de la filière de l'animation française. L'évènement bénéficie du soutien de partenaires institutionnels de premier plan : CNC, AnimFrance, Ficam, Afdas, CPNEF, Audiens.
- Renouveau de la résidence Animation3 avec nos partenaires Wallimages et le Film Fund Luxembourg.
- Tout au long de l'année, des avant-premières des productions d'animations réalisées à Angoulême, « Journées des Héros », pourront être organisées le mercredi pour les centres de loisirs en fonction des sorties.

Production audiovisuelle :

- Au fil des productions qui s'achèveront en 2025 dans les studios charentais, nous enrichirons la série d'interviews vidéo des réalisateurs de films et de séries d'animation, puis les mettrons en ligne sur nos réseaux sociaux au moment de la diffusion des œuvres.

Sur internet :

- Notre présence sur les réseaux sociaux sera maintenue, sans être accentuée :
 - Facebook sur les pages *Animation Angoulême* (3 800 membres) et *Je travaille dans l'animation et le jeu vidéo* (+10 000 membres) ;
 - LinkedIn.

En édition et presse :

- Pages de publicité dans la presse professionnelle (*Blink Blank*, *Ecran Total* et *Le Film Français*).

D-3. Jeu vidéo : créateurs et producteurs indépendants

Nous poursuivons notre partenariat avec l'association néo-aquitaine **SO.Games** pour valoriser notre écosystème de créateurs de jeux vidéo et attirer de nouveaux studios.

Salons et festivals :

- Participation à la Game Connection Paris en novembre ou à la Gamescom à Cologne en août avec un pavillon « SO GAMES / MAGELIS / REGION NOUVELLE-AQUITAINE ».
- Participation en partenariat avec Bordeaux Métropole à un business-tour international ;
- Soutien au festival Spawn organisé par le Cnam-Enjmin à Angoulême en avril.

Production événementielle :

- Renouveau de la Game Conf, journée professionnelle de colloque dédiée à l'entrepreneuriat dans la filière indépendante, à laquelle le CNC est associé ;
- Renouveau de la Game Invest, journée de rencontre avec des investisseurs ;
- A noter que la Game Cup disparaît en 2025, suite à la vente de KissKiss BankBank par la banque Postale (partenaire principal) à Ulule ;
- Organisation d'afterworks Game dev talks pour la communauté des talents du jeu vidéo avec l'association SO.Games.

D-4. Films et fictions : producteurs et réalisateurs

Notre objectif est de développer la notoriété de la Charente comme terre de tournage et terre de postproduction, notamment en valorisant les nombreux studios de son qui se sont développés sur le territoire.

Salons et festivals :

- Présence sur le stand de l'ALCA au Salon des Tournages qui se tient à Paris en février. Il est visité par de nombreux directeurs de production et régisseurs ;
- Soutien au Festival du film court d'Angoulême ;
- Organisation d'un déjeuner des producteurs à l'occasion du Festival du film francophone d'Angoulême en lien avec le Département ;
- Opération de relations publiques au Festival de la fiction de La Rochelle en septembre, en partenariat avec Transpa.

Production audiovisuelle :

- Interviews des réalisateurs avec leurs producteurs lors du tournage en Charente et publication sur nos réseaux sociaux lors de la diffusion du film ou de la fiction.

Edition et presse :

- Pages de publicité dans la presse professionnelle, en particulier Ecran Total et Le Film Français.

D-5. Image numérique : producteurs et dirigeants de studios, créateurs

Cette filière englobe tous les développements audiovisuels innovants, notamment les effets visuels et la réalité virtuelle. Il s'agit d'une filière émergente avec un nombre encore limité d'acteurs en France et très concentrés en région parisienne. L'impact économique sur le territoire de nos actions n'est pas encore satisfaisant mais cette filière est stratégique en vue de l'AAP Pôles territoriaux.

Salons et festivals :

- Soutien au festival Courant3D qui se tient en octobre et propose au public Charentais de nombreuses créations en réalité virtuelle, 3D ou réalisées avec intelligence artificielle ;
- Participation à des salons spécialisés à définir avec la technopole Eurekatech en fonction des demandes des entreprises et des opportunités.

Production événementielle :

- Renouvellement d'Immersivity fin mars, avec toujours le soutien du CNC (Centre national du cinéma), de l'association des producteurs numériques Pyn, du cluster aquitain CATS et de la revue professionnelle Le Film Français.
- Renouvellement de la résidence XR Creative initiée en 2023 avec le Cnam-Enjmin.

IV- URBANISME / BATIMENTS

Le Pôle Image Magelis met à disposition un patrimoine immobilier dédié aux acteurs de l'Image. Les locaux doivent leur permettre d'exercer leurs activités et de développer leurs structures dans des conditions optimales.

1. **Maintenance et entretien** : Par le biais de marchés de prestations et services, le Pôle Image gère la plupart des prestations de maintenance, vérifications et dépannages de ces bâtiments et terrains pour faciliter l'exploitation des locaux occupés.
2. **Aménagement du parc immobilier existant** : Des aménagements sont réalisés en maîtrise d'œuvre interne pour permettre l'évolution des locaux, s'adapter à des besoins nouveaux ou rafraîchir des espaces occupés. Ces travaux sont réalisés par l'intermédiaire de marchés de travaux à bons de commandes ou par des consultations distinctes.
3. **Plan pluriannuel d'investissement** : Des projets plus structurants de réhabilitation, de construction et d'aménagement sont portés par Magelis. Ils font l'objet de programmations spécifiques pour répondre aux nouveaux besoins et au développement du Pôle Image. La conception et la réalisation des travaux sont menées avec des équipes de maîtrises d'œuvres externes.

Orientations sur 2025 des opérations engagées

Le projet commun entre le Pôle Image et la Ville d'Angoulême au sein du quartier de l'Image, à proximité de l'École européenne Supérieure de l'Image (EESI) se poursuivra en 2025.

- En lien avec la réhabilitation des locaux existants de l'EESI, portée par la Ville d'Angoulême, les travaux de curage, de confortements de la berge et des bâtiments existants s'achèveront puis les études d'aménagement du centre de documentation commun et d'un pôle de vie étudiante reprendront avec notamment le dépôt d'un permis de construire.
Les structures des bâtiments existants (L et M), situées au cœur du campus, entre la passerelle et le barrage du Nil, seront conservées pour aménager un équipement de 370 m² qui intégrera une extension s'étendant sur les vestiges d'une ancienne roue à eau.
Cette surface complémentaire sera rendue possible par la démolition des bâtiments J et O, implantés sur la même zone de projet.
La bibliothèque actuelle de l'EESI y sera transférée pour libérer des surfaces dédiées à d'autres activités. Elle servira de support du centre de documentation avec des espaces de documentation, de consultation, de travail en petits groupes, et des installations pour les projections.
Le pôle de vie étudiante comprendra une salle polyvalente, un bureau pour l'association des étudiants, un espace santé, des installations de micro-restauration et de mobilité.
Les abords seront valorisés par un parcours et des aménagements paysagers sur 2000 m². Des cheminements faciliteront l'accès à l'équipement qui offrira de larges vues sur la Charente.
- De l'autre côté de la rue, sur les parcelles aux 111-117 rue de Bordeaux, un seul immeuble accueillera des espaces supplémentaires pour l'EESI et des locaux pour d'autres acteurs de l'Image. La maison bourgeoise Laubenheimer, qualifiée de « remarquable » au titre du patrimoine bâti à préserver, fera partie intégrante de l'immeuble et sera restaurée pour lui redonner son caractère extérieur originel.
L'extension de l'EESI accueillera les pôles d'enseignement suivants sur 1300 m² de surface utile :
 - Pôle édition, dessin, bande dessinée,
 - Plateaux étudiants et pôle théorie,
 - Espaces communs et de convivialité,
 - Galerie d'essai.

Avec les circulations et locaux techniques nécessaires, la surface totale dédiée à l'ESSI sera d'environ 1700 m², répartie sur trois niveaux. Les autres espaces du bâtiment seront quatre plateaux libres de 280 m² à 510 m², pour une surface totale de 2000 m² et un hall commun desservant les différents locaux. L'établissement pourra recevoir un effectif courant de 300 personnes.

Le bâtiment adoptera une disposition en strates urbaines alignées parallèlement à la rue de Bordeaux, s'adossant au Vaisseau Moebius.

Des circulations extérieures permettront la liaison entre la rue de Bordeaux et l'avenue de Cognac par des cheminements et terrasses.

Les études de conception et en particulier de traitement des remparts existants seront menées en 2025.

Parallèlement à ces opérations, l'aménagement du parc de la maison Laubenheimer sera engagé dans les prochaines années pour proposer une liaison piétonne entre la rue de Bordeaux et l'avenue de Cognac, à la livraison de l'immeuble.

Pour conserver la cohérence globale du projet, les études de maîtrise d'œuvre des 5 opérations de ce projet commun sont réalisées par une même équipe. Elles s'organisent néanmoins de manière distincte entre les opérations de réhabilitation (opérations 1 et 4), étroitement liées, et les opérations de construction neuve (opérations 2, 3 et 5), qui s'organisent au sein d'un même équipement.

A proximité de ce projet, aux 164/170 rue de Bordeaux, la phase de curage et de déconstruction s'achèvera en début d'année 2025. Les études de maîtrise d'œuvre pourront ainsi intégrer les caractéristiques précises des structures conservées.

Le projet prévoit la réhabilitation des immeubles existants donnant rue de Bordeaux sur 3 étages pour accueillir des nouvelles formations de niveaux Licence et Master pour le CNAM ENJMIN, sur une surface utile de 1060m².

Sur la partie arrière, une construction neuve permettra d'aménager 486 m² sur 2 niveaux pour le siège du Pôle Image Magelis et ainsi rassembler ses locaux sur un même site. Un plateau libre de 232m² sera également prévu pour y accueillir un acteur de l'image.

Le caractère patrimonial des bâtiments existants est conservé rue de Bordeaux et la construction neuve est défini en cohérence avec l'immeuble des Ateliers Magelis. L'instruction du permis de construire déposée en 2024 s'achèvera au 1^{er} trimestre 2025 et permettra ensuite le démarrage du diagnostic d'archéologie préventive puis des travaux après consultations des entreprises, avec un objectif de mise à disposition des locaux début 2027.

Aux abords de la résidence L'Auberge espagnole qui compte 63 logements et pour répondre à la demande croissante de logements, le Pôle Image engage l'opération d'aménagement d'une nouvelle résidence étudiante sur un îlot de parcelles composé d'immeubles de faubourg et de jardins.

Le projet permettra de mettre à disposition d'un futur gestionnaire 73 logements d'environ 19m², pour une surface de planchers de 2350m². L'alignement des immeubles sera conservé rue de la Charente et la façade principale viendra urbaniser la rue des Papetiers. Les immeubles repérés « intéressants » au titre du patrimoine architectural seront conservés et les bâtiments réhabilités ou construits répondront aux exigences de prévention des risques d'inondation.

Le projet propose de densifier les constructions pour limiter les emprises au sol et pour offrir aux étudiants un cœur d'îlot plus ouvert, végétalisé, en connexion avec les jardins avoisinants.

Comme sur l'ensemble des opérations de réhabilitation, la restructuration permettra également la mise en œuvre d'une démarche de réemploi des matériaux du site.

Les études de maîtrise d'œuvre se poursuivront en 2025 avec notamment pour objectif de lancer les consultations de travaux à partir du 2^{ème} semestre de l'année.

Parallèlement et en lien avec la gestion du patrimoine ou les opérations immobilières, le Pôle Image poursuivra ses actions de **développement durable et de transition écologique**.

Les interventions d'aménagement s'inscrivent toujours dans une volonté de gestion responsable des ressources et d'intégration des principes du développement durable.

La participation aux actions portées par la BoCAJ en 2024 a permis de préciser les sources de réduction des consommations énergétiques et d'amélioration du confort dans les espaces occupés par des acteurs de l'Image, tout en proposant des locaux performants, durables et écologiques.

La spécificité des activités propres à production d'images animées est prise en considération dans les aménagements des acteurs de l'image. Le Pôle Image veillera à concevoir des ouvrages dans lesquels la relation entre le bâtiment et les usages est harmonieuse pour améliorer les performances dans une approche globale et humaine.

En matière d'**urbanisme** et de **gestion foncière**, le Pôle Image Magelis poursuivra sa contribution aux programmes de réinvestissement urbain dans le secteur de la gare, de l'Houmeau, des rives de la Charente par ses opérations d'aménagement, en lien étroit avec les autres Collectivités, pilotes de projets.

Il participera aux études engagées sur les espaces publics, en particulier au carrefour Barouilhet et sur la rue de Bordeaux.

Enfin, il restera attentif aux opportunités d'acquisition de biens dans le quartier pour conserver une réserve foncière adaptée au développement du campus de l'Image.

V - LES CONSEQUENCES FINANCIERES

A. Le fonctionnement

L'exercice 2024, tout comme l'exercice précédent, s'est déroulé dans un contexte particulier : une inflation moins forte mais tout de même supérieure à celle des exercices antérieurs, une charge liée aux fluides qui demeure très significative. Pour Magelis l'augmentation sur le poste énergie s'élève en 2024 à environ 9 % (après deux exercices qui ont subi une augmentation supérieure à 50%). Elle est néanmoins peu impactante dans la mesure où elle concerne en grande partie des bâtiments loués ou mis à disposition et pour lesquels des charges d'occupation sont versées par les locataires.

Dans cet environnement qui reste compliqué, il s'est avéré nécessaire de poursuivre une maîtrise des dépenses courantes (sur le coût des événements mis en place, sur les subventions). Par ailleurs de nouvelles recettes ont été recherchées grâce à des partenariats permettant d'assurer le financement de certaines actions. Certaines dépenses, notamment sur les charges de personnel, sont réduites du fait d'un départ avec un remplacement en cours. Enfin, Magelis a été informé mi-décembre du versement par l'Etat d'une indemnité filet sécurité par l'Etat d'un montant de 80 K€. Ainsi l'exercice 2024 se clôture avec un résultat d'exécution d'environ 150K€.

Ce résultat permet de conforter l'excédent antérieur reporté, qui permet, combiné à des participations statutaires maintenues à un montant global de 3 M€ pour la sixième année consécutive, de construire un budget primitif intégrant le renouvellement des événements d'ores et déjà initiés ainsi que de nouvelles actions. L'étude relative à la création d'un consortium sera achevée afin de répondre à l'appel à projets France 2030 sur les Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives.

Enfin, les charges financières seront légèrement en diminution et prévues à hauteur de 195 K€.

B. L'investissement

Les budgets votés depuis 2020 ont été construits de sorte à permettre de reconstituer un excédent de nature à assurer le financement du plan pluriannuel d'investissement présenté et validé sans augmentation trop importante des participations. Ainsi la section d'investissement repose sur un excédent reporté en hausse et un niveau de participations statutaires maintenu à 3 M€.

Le niveau de consommation des crédits sur 2024 a été assez bas, peu d'opérations votées en AP/CB étant entrées en phase opérationnelle sur cet exercice (uniquement la réhabilitation de 164 rue de Bordeaux). L'exercice 2024 s'est clôturé avec un excédent d'environ 1,07 M€.

En ce qui concerne les opérations menées en partenariat avec la Ville d'Angoulême, la phase de conception se poursuit [cabinet BLP]. Sur les opérations Bâtiment Eesi, 111-117 rue de bordeaux et Laubenheimer, la phase PRO va être validée. Pour le Centre de documentation : l'Avant-Projet Sommaire va débiter. Sur l'opération d'aménagement des locaux au 164 rue de Bordeaux [ateliers] la phase d'étude est achevée. La maîtrise d'œuvre a été attribuée au cabinet Genaud. Le projet est en phase Avant-Projet Définitif. La phase d'étude est également achevée pour l'opération d'extension de la résidence étudiante. La consultation de maîtrise d'œuvre a abouti à l'attribution du marché au cabinet angoumoisien Greenwich O.O.13 et l'Avant-Projet Sommaire va être validé.

Il est rappelé que la recherche de financements menée a d'ores et déjà abouti à la validation de deux dossiers Fonds friches : pour la réhabilitation du 164 rue de bordeaux d'une part (199 000 euros) et la réalisation du centre de documentation d'autre part (100 000 euros). Un dossier Fonds vert a été déposé pour le financement de la résidence étudiante : une subvention de 1M€ est sollicitée. Magelis a par ailleurs de nouveau déposé un dossier pour l'aménagement des locaux à destination de l'Eesi dans le cadre de l'appel à projets global 2025 DETR/FNADT/DSIL.

A côté de ces opérations structurantes, sont poursuivis les travaux sur le patrimoine immobilier.

En ce qui concerne, l'annuité des emprunts, il est à noter que l'inscription à prévoir pour le remboursement de la dette en capital, 670 K€, est stable par rapport à 2024.

Le Bureau réuni le 19 novembre a reconduit la stratégie de financement des investissements envisagés avec un lissage du montant global des participations afin d'éviter les hausses difficiles à intégrer dans les budgets des collectivités partenaires. Le montant des participations statutaires en investissement devait être porté à 4,5M€ à compter de 2024. Il avait été maintenu à 3M€ et il est proposé qu'il soit maintenu au niveau de 2024, soit 3M€ et tenir ainsi compte du glissement des opérations réelles de construction sur les années 2025/2028. Lors du dernier comité syndical, seule l'année 2025 a été validée. Des discussions sur un possible report ou annulation d'une opération se feront courant 1^{er} trimestre 2025.

Monsieur le Président propose de revenir sur le PPI lors d'un prochain Bureau syndical pour ramener les participations à 3M€ en investissement grâce à un décalage dans le lancement effectif des travaux.

Monsieur Philippe BOUTY demande combien d'heures de tournage ont été réalisées.

Monsieur le Président indique qu'il en a eu 180 jours en 2024 contre une centaine les années précédentes.

Monsieur Philippe BOUTY souhaite savoir si on connaît le nombre par territoire.

Monsieur Frédéric CROS répond que c'est de manière globale.

Monsieur Gérard DESAPHY souhaite que Magelis travaille en partenariat avec GrandAngoulême à l'international sur les aspects créatifs et culturels et notamment avec le Mexique. Il souhaite également que Magelis s'associe aux activités de Ville Créative de la ville d'Angoulême sur l'IA notamment [Cannes].

Monsieur Frédéric informe que dans le cadre des villes créatives Magelis va accueillir une autrice de Slovénie en mai prochain.

Monsieur Gérard DESAPHY propose de remettre une plaquette sur les formations proposées aux étudiants des villes avec lesquelles Angoulême collabore.

Concernant la mise en place de nouvelles formations, Monsieur Gilbert PIERRE-JUSTIN demande quelle est la méthodologie et s'il y a une évaluation sur les besoins.

Monsieur Frédéric CROS indique que ces nouvelles formations répondent à un besoin : il y a une formation en gestion de production pour le Lisa, une évolution internationale du Master jeu vidéo pour l'Enjmin dont ce nouveau Master viendra s'installer dans les locaux en construction aux 168/170 rue de Bordeaux, et la volonté de développement de l'école Emile Cohl comme cela a été fait sur le site historique de Lyon.

Monsieur Gérard DESAPHY indique qu'il y a eu de très bons retours sur le Pavillon Jeunes Talents au FIBD.

Madame Martine PINVILLE indique que ce serait bien que les collectivités puissent se rencontrer pour faire le point sur le budget.

Monsieur le Président répond que ce sera l'objet du prochain Bureau syndical avec comme principe le maintien des participations en investissement à 3M€.

Délibération adoptée :Résultat du vote

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Président expose le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 et ouvre le débat correspondant [consigné dans le procès-verbal de séance].

A l'issue, et après en avoir débattu, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, prennent acte des orientations budgétaires pour 2025 et de la tenue des débats, ainsi que des informations figurant dans le rapport.

Délibération n° 03/2025**Bilan / Ajustement des autorisations de programme / crédits de paiement**Rapport de présentation :

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet de ne pas faire supporter au budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Les crédits de paiement correspondent aux prévisions annuelles du budget.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération.

Ainsi, par délibération du comité syndical, huit autorisations de programme ont été créées, dont le bilan après ajustement [délibération n° 09/2023 du 15 mars 2023] est le suivant :

N° Op.	Libellé opération	AP	CP 2018/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
0903	164 rue de Bordeaux	4 450 000	41313	600 000	260 715	1 500 000	2 100 000	208 687
1501	110t 111/117 rue de Bordeaux	5 900 000	294 481	415 000	112 150	460 000	3 200 000	1 530 519
1701	Centre de doc.	2 300 000	74 067	500 000	362 664	220 000	1 000 000	505 933
1702	49 bd Besson Bey	3 735 977	3 572 432	163 545	10 601			
1703	Studios Paradis	2 000 000	205 033				1 000 000	794 967
1801	Bâtiment Eesi	5 250 000	175 391	360 000	89 565	520 000	2 900 000	1 294 609
2001	Laubenheimer	400 000	50 229	30 000	16 616	35 000	190 000	94 771
2102	Extension RE	8 470 000	17 533	300 000	131 195	435 000	4 200 000	2 700 000
		32 505 977	4 430 478	2 368 545	983 504	3 170 000	13 590 000	7 334 519
								1 612 434

Il est proposé au comité syndical de se prononcer sur la modification des AP/CP et d'approuver l'ajustement proposé :

N° Op.	Libellé opération	AP	CP 2018/2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
0903	164 rue de Bordeaux	4 450 000	302 026	1 500 000	2 100 000	547 974	
1501	110t 111/117 rue de Bordeaux	5 900 000	406 631	460 000	3 200 000	1 833 369	
1701	Centre de doc.	2 300 000	436 731	220 000	1 000 000	643 269	
1702	49 bd Besson Bey	3 583 032,31	3 583 032				
1703	Studios Paradis	2 000 000	205 033			1 000 000	794 967
1801	Bâtiment Eesi	5 250 000	264 956	520 000	2 900 000	1 565 044	
2001	Laubenheimer	400 000	66 846	35 000	190 000	108 154	
2102	Extension RE	8 470 000	148 728	435 000	4 200 000	2 700 000	986 272
		32 353 032	5 413 983	3 170 000	13 590 000	8 397 810	1 781 239

Délibération adoptée :

Résultat du vote

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent l'ajustement des AP/CP tel qu'exposé,
- autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier le procès-verbal du Comité Syndical du 13 décembre 2024.

Départ de Monsieur Philippe BOUTY.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	11
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	9
Votants	11

Délibération n° 04/2025

Partenariat Pôle Image Magelis – Cnam Enjmin dans le cadre de la résidence XR-CREATIVE

Rapport de présentation :

Depuis 2023, MAGELIS et le CNAM-ENJMIN se sont associés pour proposer une résidence dédiée à la création immersive, XR CREATIVE.

MAGELIS et le CNAM-ENJMIN partagent ainsi la même ambition de dynamiser la filière de la création numérique et d'apporter une animation territoriale qui permette la valorisation de projets innovants.

Dans ce cadre, MAGELIS et le CNAM-ENJMIN proposent la 4^{ème} saison de la résidence d'auteurs dans le champ de la création numérique dans les locaux du CNAM-ENJMIN, qui vise à faire émerger des projets narratifs innovants, s'appuyant sur les technologies immersives et interactives.

La résidence est ouverte à tous les auteurs de projets en langue française pour leur permettre de finaliser leur scénario et d'affiner leurs intentions créatives. Il s'agit d'approfondir un projet déjà structuré autour d'une idée forte et d'un scénario existant et d'affiner son univers graphique, sonore et interactif.

4 auteurs seront accueillis pour une résidence de 3 semaines du 7 au 25 juillet 2025.

Durant leur résidence, les auteurs auront l'occasion de rencontrer plusieurs professionnels de la filière image d'Angoulême. Ils bénéficieront de l'assistance d'étudiants volontaires du Cnam-Enjmin : artistes visuels, artistes son, game designers, programmeurs et/ou ergonomes.

En mars 2026, les auteurs seront invités à participer à IMMERSITY qui se déroule à Angoulême, où ils auront l'opportunité de présenter leur pitch à des producteurs.

Les projets seront sélectionnés par un jury composé de 5 experts qualifiés : Axel Buendia du Cnam-Enjmin, Frédéric Cros de Magelis, Mathieu Gayet de XR-Must / Immersity et François Serre de Courant3D et un professionnel de la filière en cours de recrutement.

Le calendrier des différentes échéances s'établit comme suit :

- Période de dépôt des candidatures : jusqu'au 28 février 2025
- Jury de sélection et communication auprès des lauréats : fin mars 2025 pendant Immersity
- Promotion : juillet 2025
- Pitches Immersity : mars 2026

Une bourse de 3 000 € par projet sera versée aux auteurs par MAGELIS. Une convention sera établie avec chaque auteur sélectionné précisant le soutien financier de Magelis et sera présentée lors d'un prochain comité syndical.

Dans le cadre de la résidence, MAGELIS prendra en charge (directement ou par remboursement) les frais liés au transport, à l'hébergement et autres frais divers pour les auteurs sélectionnés ainsi que les frais liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et autres frais divers pour les membres du jury et les intervenants invités.

Une convention de partenariat établie entre le POLE IMAGE MAGELIS, le CNAM et le CNAM-ENJMIN précise les engagements réciproques au titre de l'année 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe et les termes de la convention établie au titre de l'année 2025 ;
- acceptent la prise en charge (directe ou par remboursement) par le Pôle Image Magelis des frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et autres frais divers des auteurs, des membres du jury et intervenants invités au titre de l'édition 2025 de la résidence XR-CREATIVE ;
- autorisent Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

Délibération n° 05/2025
Résidence eurorégionale d'autrices et d'auteurs
dans le cadre du Euroregional Green Audiovisual Hub

Rapport de présentation :

Dans le cadre du projet Euroregional Green Audiovisual Hub entre le cluster d'enseignement supérieur et de recherche basque pour les ICC KSIgune, le cluster audiovisuel de Navarre CLAVNA et le Pôle Image Magelis à Angoulême, un programme de résidence pour les autrices et les auteurs a été mis en place afin de soutenir les projets d'écriture dans le domaine de l'animation sur le territoire de l'Eurorégion.

L'objectif de ce partenariat entre le Pays Basque, la Navarre et la Nouvelle Aquitaine est d'accueillir 3 auteurs en résidence, un par région, pendant 3 semaines (à raison d'une semaine par territoire).

Cette résidence s'adresse aux autrices et aux auteurs de projets d'animation, situés sur les trois différentes régions et dans la limite d'un projet par personne.

Durant la résidence, les candidats sélectionnés pourront bénéficier du soutien d'un ou plusieurs professionnels (production, réalisation, direction de studio, scénaristes de renom, etc.) pour les accompagner sur leur projet d'écriture.

Le calendrier de la résidence sera le suivant :

Début de la résidence :

- Nouvelle Aquitaine (Angoulême) : 3-7 mars 2025
- Navarre : 10-14 mars 2025
- Pays basque : 17-21 mars 2025

Chaque autrice ou auteur de chaque région se verra attribuer une bourse de 2 000 euros, versée respectivement par KSIgune, CLAVNA et le Pôle Image Magelis.

Pour la région Nouvelle-Aquitaine, c'est l'autrice Marion Moreau qui a été sélectionnée, parmi sept candidatures, pour participer à la résidence avec son projet de série d'animation « Gros Caillou ». Un projet de convention entre l'autrice et Magelis a été établi afin de préciser les engagements de chaque partie ainsi que les modalités de versement du soutien financier accordé.

Dans le cadre de la résidence, MAGELIS prendra par ailleurs en charge (directement ou par remboursement) les frais liés au transport, à l'hébergement, la restauration et autres frais divers pour l'autrice sélectionnée ainsi que les frais liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et autres frais divers pour les intervenants invités.

Délibération adoptée :

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

- acceptent la prise en charge (directe ou par remboursement) par le Pôle Image Magelis des frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et autres frais divers de l'autrice sélectionnée et des intervenants invités au titre de l'édition 2025 de la résidence eurorégionale ;
- autorisent Monsieur le Président à signer la convention entre Marion Moreau et le syndicat mixte du Pôle Image Magelis prévoyant le versement de la bourse de 2 000 €, ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

Délibération n° 06/2025
Subvention à l'association Magelis Solidarité

Rapport de présentation :

Depuis 1997, le Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis développe une industrie culturelle de l'image sur la Charente. De nombreuses entreprises s'y sont localisées dans les domaines de la bande dessinée, de l'animation, du jeu vidéo, du tournage, et plus récemment, des effets visuels et réalités immersives. C'est aujourd'hui de très nombreux salariés répartis dans une centaine d'entreprises qui sont réunis autour du Pôle Image Magelis, dont 1200 dans l'animation [en 2021].

Tenant compte de la nécessité pour ces entreprises d'avoir une main d'œuvre qualifiée, Magelis a toujours mis la formation professionnelle au cœur de sa stratégie. Avec une quinzaine d'écoles, et plus de 1800 étudiants, le campus Magelis s'est développé sur les mêmes domaines que l'économie.

Le campus est composé aujourd'hui d'écoles publiques et privées. Pour ces dernières, les coûts annuels de formation sont de l'ordre de 6 000 à 8 000 euros pendant 3 à 5 ans. Toutes les familles ne peuvent pas faire face à un tel investissement.

Pourtant, ces écoles sont essentielles pour faire grandir économiquement Magelis, et il n'est pas envisageable que les choix des étudiants se fassent sur leur capacité à financer leurs études.

Aussi, par délibération 26 du 4 juin 2021, les membres du comité syndical s'étaient prononcés favorablement sur la création d'une fondation Magelis, destinée à venir en aide à ces jeunes en leur attribuant des bourses pour financer les droits d'entrée aux écoles.

Ce projet de fondation n'a pu aboutir, aussi le Syndicat Mixte du Pôle Image, associé à de nombreux partenaires, a décidé de créer une association solidaire.

Ainsi est née Magelis Solidarité, dont Magelis est devenu membre en septembre 2021.

Dès à présent, la plupart de nos entreprises d'animation sont partenaires de l'association, ainsi que des sociétés de production non présentes en Charente.

Nos quatre écoles d'animation ont également accepté de répondre favorablement à ce projet.

L'objectif de budget annuel est de 120 000 euros, mais les promesses d'engagement ont diminué.

Il est proposé que Magelis soutienne cette association à hauteur de 20 000 euros (15 000 € en 2024).

Depuis sa création, Magelis assure le suivi de cette association en lien étroit avec le bureau élu.

Délibération adoptée :

Résultat du vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe et les termes de la convention à intervenir avec l'association Magelis Solidarité prévoyant le versement d'une subvention d'un montant de 20 000 €,
- autorisent Monsieur le Président à signer cette convention,
- autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Rapport de présentation :

Dans le cadre du partenariat entre l'Association Européenne du Film d'Animation CARTOON et le Syndicat Mixte du Pôle Image MAGELIS pour la période 2025-2026-2027, une convention de partenariat triennale pour l'organisation de l'ensemble des événements CARTOON a été établie et présentée lors du comité syndical du 03 octobre 2024.

Pour rappel, l'Association CARTOON a pour objectif de structurer et de consolider l'industrie européenne du film d'animation en développant notamment des concepts d'événements sectoriels destinés à structurer le marché autour des trois axes **CARTOON MOVIE** (du 4 au 6 mars 2025 à Bordeaux), **CARTOON FORUM** (du 15 au 18 septembre 2025 à Toulouse) et **CARTOON MASTERS** (CARTOON NEXT du 23 au 25 avril 2025 à Marseille, CARTOON SPRINGBOARD du 28 au 30 octobre 2025 à Madrid et CARTOON BUSINESS du 17 au 19 novembre 2025 à Bruxelles).

En s'associant à CARTOON, MAGELIS profite de la présence de participants issus du milieu de l'animation de toute l'Europe ainsi que de la couverture médiatique remarquable dont bénéficie l'ensemble des événements CARTOON (médias généralistes et spécialisés, locaux, nationaux et européens) contribuant de fait au rayonnement du Pôle Image et à son positionnement international dans l'industrie des nouvelles technologies de l'image.

A ce titre, une convention financière a été établie pour l'année 2025, dans le respect des conditions formulées dans la convention de partenariat, précisant le soutien financier d'un montant annuel de 50 000 € pour l'organisation de l'ensemble des événements de CARTOON.

Délibération adoptée :Résultat du vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent le principe du soutien financier d'un montant annuel de 50 000 €, au titre de l'ensemble des événements CARTOON (CARTOON MOVIE, CARTOON FORUM et CARTOON MASTERS) pour l'année 2025 ;
- autorisent Monsieur le Président :
 - o à signer la convention financière afférente et tous les documents relatifs à ce dossier,
 - o à conduire toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces manifestations.

La séance est levée à 16h05.

Le Président,
Patrick MARDIKIAN

Le Secrétaire,
Martine PINVILLE